

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

25^{ème} année - N°4731 - Jeudi 17 Octobre 2024 - Prix : 200 Fc

Accélérer l'accès à l'énergie pour tous



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET COMMUNALES

Le parti Simba appelle au boycott

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

13 Rabiou Thani 1446

**Prières aux heures officielles
Du 16 au 20 Octobre 2024**

Lever du soleil:

05h 41mn

Coucher du soleil:

18h 03mn

Fadjr : 04h 30mn

Dhouhr : 11h 08mn

Ansr : 15h 19mn

Maghrib: 18h 07mn

Incha: 19h 21mn



COOPÉRATION SANITAIRE SINO-COMORIENNE :

L'élimination du paludisme au cœur des échanges

Monsieur Guo Zhijun, l'ambassadeur de Chine aux Comores, a rencontré Dr Nassura Oussene Salim, ministre de la Santé des Comores, en présence du secrétaire général du ministère de la Santé des Comores et de la conseillère de l'Ambassade de Chine. Les discussions ont porté sur l'élimination du paludisme aux Comores d'ici 2025.

Le ministre de la Santé, Dr Nassura Oussene Salim, a reçu, le mardi 15 octobre dernier, l'ambassadeur de la République populaire de Chine en Union des Comores pour renforcer la coopération sanitaire entre les deux pays. Monsieur Guo Zhijun a souligné l'importance que son pays accorde à la coopération sanitaire et médicale entre la Chine et les Comores. « Lors de son rendez-vous bilatéral avec le président Azali, pendant le Sommet du Forum sur la coopération sino-africaine 2024, Monsieur Xi Jinping, président chinois, a proposé de coopérer avec les Comores pour mettre en œuvre le

programme d'élimination rapide du paludisme afin d'aider les Comores à atteindre rapidement l'objectif d'éliminer le paludisme d'ici 2025 », a-t-il rappelé.

Selon lui, la partie chinoise est prête à travailler avec la partie comorienne pour promouvoir la mise en œuvre des dix actions de partenariat proposées par le président Xi Jinping lors du Sommet de Beijing, ainsi que le consensus important auquel sont parvenus les deux chefs d'État. Cela dans le but d'aider la partie comorienne à améliorer les conditions médicales et sanitaires et de construire conjointement une communauté d'avenir partagé sino-comorienne.

De son côté, Dr Nassura Oussene Salim a souligné que le consensus important atteint par les deux chefs d'État consiste à approfondir la coopération sanitaire et médicale entre les deux pays. « La partie comorienne est prête à saisir cette occasion pour maintenir une coopération étroite avec la partie chinoise sur des questions spécifiques telles que la lutte contre le



paludisme, l'équipe médicale chinoise, le mécanisme des hôpitaux jumelés et la construction d'infrastructures médicales et sanitaires pour servir le bien-être du peuple comorien », a-t-il déclaré.

Pour rappel, la Chine met actuellement en œuvre la 2e session du

projet d'assistance technique pour lutter contre le paludisme, qui aidera les Comores à atteindre l'objectif d'éliminer le paludisme d'ici 2025. À cette occasion, l'ambassadeur de la République Populaire de Chine a annoncé que son pays a déboursé 16 millions de yuans, ainsi que 3

millions de yuans supplémentaires pour l'achat de médicaments. L'équipe médicale chinoise continuera à travailler sans relâche pour la santé et le bien-être de la population comorienne.

MY

ENQUÊTE SUR LA PAUVRETÉ :

L'enquête est à 75 % d'avancement

L'enquête sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages 2024, débutée en mai dernier, s'achèvera en novembre prochain. Actuellement, l'enquête a atteint 75 % de son exécution.

L'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED), à travers le projet STATCAP-KM, a lancé cette enquête en mai. L'objectif global est la production de données exhaustives permettant de mener des analyses approfondies pour orienter les politiques publiques, à l'instar de l'enquête de 2020. D'une façon spécifique, il s'agit de produire des indicateurs de pauvreté comparables à ceux de 2020, d'évaluer l'impact de la Covid-19 et de la hausse des prix des produits pétroliers sur le bien-être des ménages – des enjeux

actuels que l'enquête doit prendre en compte – et d'analyser la dynamique de la pauvreté entre 2020 et 2024.

Selon le coordonnateur du projet STATCAP, Hamidou Said Ounais, le projet exécute beaucoup d'activités dont l'enquête sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages. Selon lui, les travaux sont bien avancés : « L'enquête prendra fin dans environ un mois, et s'ensuivra les travaux d'apurement et traitement de donnée et la sortie des indicateurs », a-t-il précisé. Et de continuer : « Comme son nom l'indique, cette enquête harmonisée vise à appréhender les dépenses de consommation des ménages dans divers domaines, notamment la santé, l'éducation, les loisirs, les transferts et l'utilisation des nouvelles technologies. À l'issue de cette enquête, plusieurs résultats devraient permettre à nos autorités

de prendre des décisions cruciales pour l'amélioration du niveau de vie des ménages dont le pouvoir d'achat pourrait être impacté négativement par plusieurs chocs exogènes et endogènes sur les cinq dernières années », a expliqué M. Ounais.

Le coordonnateur du projet montre également que l'enquête permettra d'établir la ligne de pauvreté, l'un des principaux résultats

attendus. « Nous saurons ainsi qui sont les ménages pauvres, ceux de la classe moyenne, et les ménages riches. Cela orientera nos autorités dans leurs décisions de planification pour le développement des prochaines années », a-t-il ajouté. En plus de mesurer la pauvreté, l'EHCVM 2024-25 sera également utilisé pour mettre à jour une carte de vulnérabilité et préparer un rapport sur l'exposition des

ménages au changement climatique (incluant les cyclones). Il apportera également des informations sur l'insécurité alimentaire, le manque de logement et l'accès aux services de base. Pour l'enquête 2024, un nouveau seuil de pauvreté sera calculé, comme cela a été fait lors de l'enquête de 2020, en utilisant les nouvelles données collectées.

Nassuf Ben Amad

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES.

COMUNIQUE

Suite à l'article paru dans le journal La Gazette des Comores du lundi 14 octobre 2024, le Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Hydrocarbures souhaite clarifier la situation concernant le projet de réhabilitation du RB 2000, destiné à garantir un approvisionnement durable en eau potable pour la capitale Moroni et ses environs.

Le gouvernement comorien, en collaboration avec le Fonds Saoudien, a lancé ce projet sous la supervision d'une Unité de Gestion dédiée.

Après un processus d'appel d'offres, le Groupement SOTRAVIC/Briks & Steel/AS-AS Entreprise, mené par la société mauricienne SOTRAVIC, a été sélectionné conformément au cahier des charges fixé pour septembre 2024.

Malgré deux avenants signés à la demande de SOTRAVIC, repoussant la date de livraison, aucune extension au-delà de décembre 2024 ne pourra être accordée. Le gouvernement s'engage fermement à mettre fin à la pénurie d'eau à Moroni et ses environs d'ici cette échéance.

À ce jour, grâce aux efforts du Ministère des Finances et du soutien du Fonds Saoudien, toutes les obligations envers le Groupement SOTRAVIC/Briks & Steel/AS-AS Entreprise ont été honorées.

Par conséquent, le gouvernement ne peut accepter de nouveaux délais, car il est crucial d'améliorer l'accès à l'eau potable pour la population.

Donc il est à noter que le RB 2000 sera opérationnel avant le 15 décembre 2024.

Ainsi, aucune modification du calendrier convenu contractuellement ne sera envisagée.

Fait à Moroni, le 16 octobre 2024.



ENERGIE

Accélérer l'accès à l'énergie pour tous

Dans le cadre du programme Africa Minigrad, en application des priorités nationales, le ministère de l'énergie, de l'eau et des hydrocarbures a organisé ce mercredi 16 octobre, la première réunion de comité de pilotage du programme de mini-réseaux en Union des Comores (AMP), pour le développement de l'accès à l'énergie pour tous. Cela vise à améliorer l'accès à l'énergie afin que les zones non éclairées puissent accéder à l'électricité.

Le projet qui s'inscrit dans le cadre du programme de mini-réseaux en Afrique (AMP) soutenu par le PNUD et

financé par le fonds pour l'environnement mondial (FEM) à hauteur de 1 669 863 dollars, est destiné aux populations les plus vulnérables. Il vise à développer l'accès à l'énergie propre en renforçant la viabilité financière et en poussant l'augmentation des investissements commerciaux dans les mini-réseaux renouvelables aux Comores, en mettant également l'accent sur les leviers de réduction des coûts.

« Ce projet soutiendra l'accès à une électricité durable, fiable, abordable et plus propre dans les zones rurales des Comores. Contribuant ainsi à l'amélioration durable des moyens de subsistance et à la réduction inclusive de la

pauvreté tout en diminuant les émissions de Gaz à effet de serre (GES). Ce dernier a été approuvé et signé en novembre 2023, pour une durée de 4 ans. Malgré le retard qu'accuse le projet dans le cadre de sa première année d'exécution, les sites sélectionnés pour ce projet, à savoir Anjouan, Mohéli et Grande Comores, sont au cœur de notre action », a déclaré Vera Hakim représentante résidente adjointe PNUD Comores.

Et de continuer, nous sommes convaincus que ce projet mobilisera les communautés vulnérables, la société civile, le secteur privé, les bailleurs de fonds, ainsi que nos partenaires institutionnels sur la voie du développement et

du déploiement réussi des mini-réseaux, conformément à la vision des Comores à l'horizon 2030. « Comme vous l'avez entendu, il s'agit en effet, d'améliorer le réseau dans les zones du pays qui n'ont pas le courant. C'est la première réunion de pilotage du projet mini-réseaux (AMP). Ces genres de projet se font partout en Afrique. Aujourd'hui à travers le fonds pour l'environnement mondial (FEM), nous avons eu cette chance d'avoir ce projet. On va améliorer le réseau dans les îles, dans certaines zones qui n'ont pas accès au réseau. Ces zones sont particulièrement les villages : Ouzini Anjouan, Miremani

Mohéli et Bandasamlini Grande Comores », a fait savoir Mohamed Ali Charifa secrétaire générale du ministère de l'énergie.

Donc, « aujourd'hui, nous allons échanger afin de faire en sorte d'accélérer le projet afin que ces quatre années à venir ces villages accèdent au réseau. Bien sûr d'autres localités vont en bénéficier. Car le but aussi du gouvernement est d'éclairer toutes les localités du pays. Ce qui permettra également de développer l'éducation et la vie des citoyens surtout les plus vulnérables », conclut-elle.

Nassuf Ben Amad

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET COMMUNALES

Le parti Simba appelle au boycott

Le parti Simba appelle au boycott des élections législatives et communales de janvier 2025. Dans un communiqué signé depuis Paris, où elle se trouve, la présidente Moïnaecha Djalali dénonce l'illégitimité du régime d'Azali Assoumani, qu'elle accuse de « dérive autoritaire » et de vouloir instaurer « une dynastie familiale ». Ledit parti s'oppose fermement à la tenue des scrutins et réclame le départ immédiat du président, appelant à une mobilisation massive contre ce qu'il qualifie de « vraies-fausses élections ».

Trois jours après la publication du décret présidentiel convoquant le corps électoral pour les élections législatives et communales de janvier 2025, le parti Simba brise le silence. Dans un communiqué datant du 13 octobre 2024, Moïnaecha Djalali dépeint le Chef de l'Etat comme un leader autoritaire souffrant du « syndrome de l'imposteur ». Le décret convoquant les élections est

qualifié de tentative de légitimation d'un pouvoir qu'elle considère usurpé. Depuis la fin du mandat officiel d'Azali Assoumani le 26 mai 2024, le président aurait, selon elle, « plongé le pays dans une situation de gouvernance illégale », peut-on lire dans ce communiqué qui souligne au passage « qu'Azali s'appuie sur une force militaire dirigée par son fils pour maintenir son emprise sur la scène politique comorienne ».

Cette candidate malheureuse aux élections de 2016, accuse également Azali Assoumani de nourrir des ambitions dynastiques, cherchant à imposer ses fils dans la succession du pouvoir. Selon le Parti Simba, ces manœuvres visent à étouffer toute opposition légitime et à anéantir les droits de la classe politique comorienne qui défend l'État de droit et les libertés publiques. La tonalité du communiqué est claire : pour le Parti Simba, « la période de tolérance et de patience vis-à-vis du régime est révolue », précise le parti. La présidente Djalali affirme



Moïnaecha-Djalali.

que les Comoriens ont fait preuve de suffisamment de pacifisme face aux abus répétés du président, mais que le moment est venu de dire « non ». Elle appelle donc au rejet total de ces élections qualifiées de « vraies-fausses », soulignant l'absence de conditions démocratiques pour la tenue de scrutins libres et transparents.

L'appel au boycott est lancé avec une « force et détermination ». « Il ne s'agit pas seule-

ment de rejeter les élections, mais également de réclamer le départ d'Azali Assoumani. Elle affirme que le président doit répondre de ses actions devant une justice "libre et indépendante", laissant entendre que l'impunité de son régime ne saurait durer éternellement. Djalali tente de mobiliser la population comorienne dénonçant un processus vicié à la source. Reste à voir comment cet appel sera perçu aux Comores et quelle en

sera l'impact sur la scène politique nationale. En tout cas certains leaders de l'opposition comme Me Fahmi Saïd Ibrahim ou encore Abdoulmadjid Soulé, prennent chacun ces élections dans une autre vision, celle de laisser le peuple s'exprimer librement en toute transparence. « Il faut absolument aller aux élections comme ça nous aurions peut-être la majorité pour barrer la route à Azali »

Ibnou M. Abdou

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

26 écoles privées dans la liste rouge

Sur 250 écoles privées retenues par la coordination des écoles privées (CEP), seulement 224 sont autorisées à exercer au cours de cette année scolaire 2024-2025 selon la décision n°24-16 du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Les 26 restantes sont interdites d'exercer en tout cas pour cette année.

Le secrétariat du ministère de l'éducation nationale a publié une décision ministérielle le 15 octobre dernier, interdisant aux établissements qui ne figurent pas sur la liste définitive publiée le 26 septembre 2024, portant identification des écoles pri-

vées autorisées à exercer cette année. Le secrétaire général de l'éducation Saïd Soulé a précisé dans sa décision : « les établissements qui ne figurent pas sur la liste définitive des écoles autorisées doivent fermer les portes et faciliter le transfert des élèves très

rapidement ». Il veut que les maires des localités et les chefs d'établissement se chargent de la procédure des fermetures avant la réaction du gouvernement.

Le ministre de l'éducation s'est déjà prononcé en septembre dernier juste après la publication de la liste définitive. « Il s'agit des travaux commencés avant même que je sois nommé ministre de l'éducation. Ces travaux entrent dans le cadre de la normalisation du secteur privé. Je ne tolère pas

quand il s'agit de mettre en exécution la décision de ceux qui sont dans les procédures de normalisation. Je fermerai les écoles qui ne répondent pas aux critères définis ». Et la procédure des fermetures des écoles non autorisées commencera le lundi prochain. A Ngazidja, on compte 161 écoles autorisées, 39 à Ndzouani et 24 à Mwali. Aucun recours n'est possible pour les écoles recalées.

Kamal Gamal

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
 Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Saïd Omar
Rédactrice en chef
 Andjouza Abouheir
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 Mohamed Youssef
 Sanaa Chouzour
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riward
 A Bardraoui
 Mohamed Ali Nasra
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Saïd Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
 www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

LABORATOIRE NATIONAL DES TRAVAUX PUBLICS:

Soibahadine Ahamada prend les rênes pour une transformation en profondeur

Soibahadine Ahamada, récemment nommé Directeur Général du Laboratoire National des Travaux Publics et du Bâtiment (LNTPB), s'engage à donner un nouvel élan à cette institution stratégique. À 32 ans, le jeune cadre se distingue par son expertise dans le secteur des travaux publics, acquise au fil de plusieurs années d'expérience et de responsabilités croissantes.

Depuis son entrée au LNTPB en 2021, Soibahadine a su gravir les échelons, passant de Conseiller technique auprès du Directeur Général à Chef de service technique, puis Directeur technique, avant d'accéder au poste de Directeur Général. Titulaire de deux masters en gestion des risques et en génie civil, il a toujours démontré une passion pour l'ingénierie et la gestion de projets complexes. Aujourd'hui, sa nomination à la tête du laboratoire national marque une étape importante dans sa carrière, mais aussi pour l'institution qu'il

dirige désormais.

Passionné par la gestion des risques, Soibahadine se réjouit de sa nomination et y voit une opportunité de redresser la trajectoire de l'institution. « J'ai été profondément ému par cette nomination. C'est une chance inespérée de rectifier les dysfonctionnements actuels de notre institution et de les améliorer », a-t-il confié. Plusieurs priorités figurent à l'agenda du nouveau directeur. « En premier lieu, je vais renforcer les capacités de nos employés, car nous rencontrons parfois des difficultés, notamment au niveau du marché portuaire. Il est aussi primordial de moderniser nos équipements afin de ne plus perdre de grands marchés. Nous devons également renforcer notre présence sur les autres îles et rechercher des partenariats nationaux et internationaux. À court terme, je vais m'assurer du suivi rigoureux de tous les travaux publics de l'État », a-t-il précisé.

Le LNTPB a traversé des difficultés majeures que Soibahadine compte résoudre. « Nous souffrons

d'un manque de notoriété. De plus, notre effectif dépasse largement ce que nos moyens nous permettent de couvrir, ce qui nous empêche de nous développer. L'argent que nous pourrions investir dans la croissance est entièrement absorbé par les salaires », a-t-il expliqué. L'un des principaux obstacles auxquels le LNTPB est confronté reste sa gestion financière. « Le laboratoire compte environ 110 employés, avec une masse salariale de 15 millions KMF. Ce chiffre pèse lourd sur notre budget, limitant nos capacités d'investissement dans des projets de développement », explique Soibahadine. Pour pallier ce problème, le nouveau Directeur envisage de conclure des partenariats stratégiques afin d'augmenter les recettes de l'institution et de recruter du personnel qualifié, tout en maîtrisant les coûts salariaux.

Une autre ambition de Soibahadine est de revoir le décret créant l'institution afin de réaffirmer le rôle essentiel du LNTPB dans le contrôle des travaux publics et des



Soibahadine Ahamada, Directeur des travaux Public.

infrastructures de l'État. « Actuellement, certaines entreprises possèdent leurs propres laboratoires, ce qui compromet notre rôle. Il est primordial de garantir que seul le laboratoire national soit habilité à certifier les rapports de travaux géotechniques et à contrôler la qualité des infrastructures publiques », souligne-t-il. Il conclut en exprimant son souhait de voir le laboratoire retrouver sa reconnaissance tant au niveau des textes juridiques qu'au

sein du gouvernement. Notons que le ministère de tutelle a exprimé son soutien au nouveau Directeur et à son équipe, en promettant de les accompagner dans leurs projets de redressement et de développement du LNTPB. Ce partenariat gouvernemental sera essentiel pour que le laboratoire retrouve son rang et sa reconnaissance institutionnelle.

Mohamed Ali Nasra

COMMERCE :

La chambre de commerce de Mohéli en plein chantier

Sur fonds propres à hauteur de 30 millions, le bâtiment de la chambre de commerce d'industrie et d'artisanat de Mohéli (CCIAM) est en plein travaux de rénovation.

L'arrivée des nouveaux services dans cette institution dont l'Innov'Lab et la CACOM et l'état de vétusté de ce bâtiment ont conduit les nouvelles autorités élues en 2021 à penser à sa réhabilitation. Les travaux ont débuté en septembre dernier et prendront fin dans 3 mois.

Les nouveaux élus de la CCIAM ont tenu leur engagement pris dès leur prise de

fonction en janvier 2021, celui de réhabiliter et agrandir le bâtiment déjà en état de vétusté avancée. Trois ans après, l'institution a déboursé 30 millions des francs comoriens pour ces travaux. « Cette décision a été également motivée par la mise en place des nouveaux services dans l'institution dont Innov'Lab l'incubateur des projets et la CACOM qui est le service de règlement des conflits alors que le bâtiment n'avait pas la capacité d'accueil appropriée »,

explique Moufid Fouad, chef d'antenne Innov'Lab.

Et pour le financement : « La chambre de commerce est une institution publique dotée d'une autonomie de gestion, il avait suffi de la volonté de ceux qui sont élus et la volonté du personnel pour que des fonds puissent être dégagés suite à une gestion rigoureuse et une stratégie avancée pour pouvoir mener à bien ces travaux », s'est-il réjoui.

En effet, la totalité des fonds,

selon Moufid, est supporté par la CCIAM. Ce sont des travaux de 4 mois qui ont débuté le mois de septembre pour finir en janvier 2025. Néanmoins, Aboulhayri Abderhmane, commerçant membre de la CCIAM dit n'être au courant de rien sur ce projet de réhabilitation. « J'ai juste constaté les travaux en cours alors que nous devions être informés de tout », a-t-il regretté.

Riwad

HABARI ZA UDUNGA

Compter d'abord sur ses propres forces

Le microcosme politique dans les îles de la lune ne doit pas faire l'économie d'une discussion globale sur la place et le rôle de l'Etat. En effet, l'on constate un vide politique sur ce chapitre. Etranglement et malheureusement, ceux qui devaient être les grands défenseurs de l'Etat sont plongés dans un mutisme qui reflète, peut-être, un certain désarroi.

Nous l'écrivons souvent, le but inavoué des multiples crises qu'a traversées et que continue à traverser notre pays, est de réduire le rôle de l'Etat comme peau de chagrin. Ceux qui sont tapissés dans l'ombre de différents réseaux ne se sont jamais privés de mettre en exergue la moindre contradiction entre nous pour nous pousser à nous opposer. Le fait par

exemple que certains font semblant de croire que le problème maorais vient simplement de l'opposition maoraise à son intégration à l'ensemble comorien, montre à l'évidence qu'une fois de plus la puissance administrante pour ne pas dire coloniale, a su habillement tirer son épingle du jeu au moment où il est reconnu par tout observateur que c'est elle qui tire les marrons du feu, si l'on peu s'exprimer ainsi.

Le blocage dans la libre circulation entre Maoré et les autres îles l'Archipel est venu plomber le développement harmonieux du pays engendrant son lot de morts hebdomadaire. Par ailleurs, l'autre conséquence est la paupérisation de la population qui ne sait vers qui se tourner, face à une inflation galopante due pour une large part à une situation mondiale imprévisible.

Cependant, à notre niveau on ne semble pas avoir pris la mesure d'une telle situation, qui exige d'avoir une maîtrise convenable de notre économie.

Sans la mise en place d'un véritable état impartial et reconnu comme tel par l'opinion, on pourra toujours changer les pions de l'échiquier politique, on retombera sur les travers du passé consistant à se parer des vertus de l'équilibrisme insulaire. Il est toujours difficile de tirer des enseignements généraux qui pourraient s'appliquer dans toutes les situations. Ce qu'on peut dire toutefois, c'est qu'il a commencé à émerger au sein de l'Opinion, des idées qui mettent en avant le nationalisme dans le sens noble du terme.

Elles consistent à mettre en évidence le rôle d'un Etat au service du plus grand nombre et surtout à com-

battre la corruption dans toutes ses formes et à tous les niveaux. Il faut savoir qu'il existe des pistes institutionnelles qu'il convient de creuser et aller vers la création du cadre juridique qui permettra aux bailleurs de fonds éventuels à la recherche de véritables partenariats de reprendre rapidement le chemin de nos îles.

Par ailleurs, la prise en compte de notre puissante diaspora est un atout dont nous avons le plus grand à appréhender alors qu'elle pourrait constituer un puissant levier pour notre développement. Mais avant toute chose, cela implique que nous ayons une idée claire de l'objectif poursuivi de création d'un état impartial. Mais dans tout cela, nous nous devons de compter tout d'abord sur nos propres forces.

Mmagaza

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

CAN 2025

Les Cœlacanthes, toujours imbattables

C'est un fait notable, même s'il n'est pas décisif dans la course à la qualification pour la prochaine Coupe d'Afrique des Nations. Il peut néanmoins, être majeur quand on va compter les points à la fin de ce groupe A, indécis plus que jamais. Avec cette double confrontation, où les Comores repartent avec quatre (04) points sur six (06) possibles, les hommes de Stefano prennent un sérieux avantage par rapport à la Tunisie en cas d'égalité de points à la fin de ces matches de qualification.



« En cas d'égalité de points entre deux équipes, au terme des matches de groupe, les équipes seront départagées selon les critères suivants ; le plus grand nombre de points obtenus lors des rencontres entre les deux équipes concernées », lit-on dans le règlement de la Confédération Africaine de Football. Dans ce cas de figure, et en suivant cette disposition réglementaire, les Comores sont d'ores et déjà assurés d'être devant la Tunisie. Seule équipe à n'avoir pas perdu dans ce groupe A, les Cœlacanthes

ne vont pas s'accommoder à ces genres de détails lors des deux prochaines journées au mois de novembre. Contre la Gambie, un match nul, leur suffira pour assurer leur

deuxième place avant d'affronter le voisin malgache, lors de la dernière journée à domicile.

Dans un mois, ce qui est sûr, les Comores et les autres membres du

groupe A, seront fixés sur leur sort à l'issue d'une bataille de qualification qui aura duré trois mois, le délai le plus court dans l'histoire des éliminatoires d'une coupe d'Afrique

des nations. Avec six unités, les Comores sont à trois points du record de points (09) en qualification ce qui avait permis au pays de se qualifier pour la première fois dans une phase finale de Coupe d'Afrique des Nations en 2021 au Cameroun.

Avec, le match nul de mardi, Stefano Cusin inscrit un peu plus son nom dans les annales du football comorien. En onze rencontres, le technicien italien comptabilise, six victoires, quatre matches nuls et une seule défaite, contre Madagascar en qualification pour la Coupe du Monde. Et le football étant une affaire de statistique, on ne se prive pas de faire une petite comparaison avec une équipe qui ne laisse pas indifférent les comoriens, l'équipe de France. Sous Deschamps, sur les treize premières rencontres, la France en a gagné cinq, pour quatre matches nuls, et autant de défaite, c'est à dire la performance que Stefano Cusin est en passe de réaliser dans l'histoire de l'équipe nationale des Comores.

Imtiyaz

COMORES – TUNISIE :

Un 3-5-2, parfaitement réussi pour Stefano Cusin

Le technicien italien a surpris son beau monde, lors de la double confrontation contre la Tunisie (11, 15 octobre), en optant pour une nouvelle formation tactique inhabituelle depuis qu'il a pris les rênes des Cœlacanthes. Exit le 4-3-3, place à un 3-5-2, dépensier en énergie certes, mais efficace dans le maillage du milieu de terrain et dans la transition dans les phases d'attaques.

Pensé par Helenio Herrera, au début des années 1960 avec l'Inter de Milan, avec, qui il a remporté deux ligues des champions, le fameux catenaccio est un système défensif associé au football italien et que Stefano Cusin semble maîtriser à merveille, malgré son penchant pour un système plus offensif. Sa défense à trois

(M'dahoma, Warmed, Mohamed Youssouf) conçue pour casser les vellétés de contre-attaque, grâce à son positionnement un peu plus haut dans les phases défensives. Au milieu de terrain, le surnombre de joueurs (5) a parfaitement fonctionné, dans le sens où il a empêché le développement du jeu tunisien, grâce au travail d'abattage des deux récupérateurs (Iyad, Bourhane), qui ont joué aussi le rôle de sentinelle devant la défense.

Dans le repli défensif, le système se transforme en 5-3-2, les milieux de côté (Boura, Bakari) revenant pour former une ligne de cinq défenseurs, pour plus de verrouillage derrière. L'absence de véritables latéraux, qui est l'un des points faibles du système, a été compensée par le repli des deux attaquants (Rafiki, Myziane), transformés en ailiers

dans le repositionnement défensif. En électron libre entre le milieu, et en soutien aux deux attaquants dans les phases d'attaques, Faiz Selemani, capitaine lors de cette double confrontation a été d'une grande efficacité en étant passeur lors du premier match et buteur lors du second. Contrairement au premier match, l'équipe a résisté à l'impact du jeu de possession de la Tunisie, qui a été obligé de déjouer

en procédant par contre-attaque.

La vivacité des deux attaquants, des Cœlacanthes ont énormément fait du mal à la défense tunisienne qui n'arrivait pas à les contenir. C'est d'ailleurs, sur un débordement de Rafiki, qui a fixé la défense tunisienne pour envoyer un centre dans la surface, repris de la tête par le joueur d'Al-Riyad en Arabie-Saoudite, qui a ouvert le score au retour des vestiaires. L'égalisation

des rouges et blancs, n'a pas entamé la détermination des comoriens qui ont semblé subir dans les dernières minutes de jeu. En tout cas, la prestation des Cœlacanthes, contre la Tunisie, démontre encore une fois que les changements apportés par le sélectionneur commencent à porter leurs fruits, à la fois sur le plan du management que sur la philosophie de jeu.

Imtiyaz



Avis de recrutement

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe l'Union des Comores, les Républiques de France (Réunion), de Madagascar, de Maurice et des Seychelles. Avec le soutien de ses partenaires, la COI donne corps à la solidarité régionale à travers des projets de coopération couvrant l'ensemble des Objectifs de développement durable.

Pour son projet « **Renforcement de la sécurité sanitaire dans la région Indopacifique (SSIP)** » financé par l'Agence Française de Développement (AFD), la COI recherche :

1. Un Responsable de projet
2. Un Chargé de communication
3. Un Assistant Administratif et Financier

Les dossiers d'appel à candidatures peuvent être obtenus comme suit :

- Téléchargement à travers le site internet de la COI www.commissionoceanindien.org – rubrique « Opportunité »
- Au Département des ressources humaines à l'adresse électronique suivante : rh@coi-ioc.org

Les candidatures doivent se faire directement sur le site internet de la COI à l'adresse suivante : <https://www.commissionoceanindien.org/opportunités-et-carrières/> avant le **mercredi 06 novembre 2024 à 16h00 (heures de Maurice)**





UNION DES COMORES

.....
Unité-Solidarité-Développement

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE L'ARTISANAT

DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE

**PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES SYSTEMES AGRICOLES ET DES CHAINES DE VALEUR INTELLIGENTS
FACE AU CLIMAT EN UNION DES COMORES**

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE N° 24-001/MAPA/DNSAE

Date de l'Avis : 16/10/2024

1. Avec l'appui du PNUD, le Gouvernement de l'Union des Comores a sollicité et obtenu un financement auprès du Fonds pour les pays les moins avancés de 10 millions USD pour financer la mise en œuvre du projet de Renforcement de la résilience des systèmes agricoles et des chaînes de valeur intelligents face au climat dans l'Union des Comores. Ce projet constitue une réponse à l'ensemble des priorités d'adaptation identifiées dans la contribution déterminée au niveau national (CDN) actualisée. Il est conçu pour faire face aux coûts supplémentaires des mesures d'adaptation prioritaires en utilisant une approche de chaîne de valeur résiliente au climat.

2. Le projet contribuera à la réalisation de la vision du Gouvernement reflétée dans le Plan Comores Emergent qui a identifié le développement résilient au climat et aux catastrophes comme un facteur clé de succès dans l'ambition de faire des Comores "un pays résilient aux chocs dans toutes les dimensions du développement durable". Il vient en appui à la mise en œuvre du Plan national d'investissement agricole (PNIA) 2021-2025 dont l'objectif est de bâtir un secteur agricole compétitif, durable et résilient au changement climatique. Le projet est en cohérence avec les programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA) qui ont identifié des obstacles tels que les connaissances limitées des acteurs du développement sur le changement climatique et les faiblesses institutionnelles comme étant des obstacles importants à surmonter. Il intègre les objectifs du plan d'action sur le changement climatique élaborés en 2015. Le projet est aligné sur la stratégie d'adaptation du FEM-7, qui consiste à renforcer la résilience et à réduire la vulnérabilité aux effets néfastes du changement climatique dans les pays les moins avancés et à soutenir leurs efforts pour améliorer leur capacité d'adaptation

3. L'objectif principal du projet est d'accroître la résilience des principales chaînes de valeur agricoles face au changement climatique, en s'appuyant sur l'innovation, la diversification des cultures et le renforcement des capacités locales, dans le but d'améliorer de manière durable les moyens de subsistance des petits exploitants agricoles et de renforcer leur contribution à l'économie nationale. De manière spécifique il vise à : (i) renforcer les capacités des institutions nationales et des acteurs des chaînes de valeurs impliqués dans le développement de l'agriculture ; (ii) accroître la résilience des acteurs agricoles grâce à l'identification et à la promotion de nouvelles chaînes de valeurs résistantes au climat ; (iii) accroître l'adoption des pratiques et des variétés résistantes au climat par les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeurs ; et (iv) améliorer le développement, la gestion et la diffusion des connaissances relatives à l'adaptation du secteur agricole au changement climatique en tenant compte de la dimension du genre.

4. Les interventions du projet cibleront les communautés locales (108 000 bénéficiaires dont 50% de femmes) desservies par 4 CRDE qui ont été soutenus dans le cadre du projet CRCCA (GEF ID 4974) (Ngazidja : Hamalengo-Diboini et Sidjou ; Ndzuani : Pomoni ; Mwali : Mibani) afin de s'appuyer sur les résultats du projet CRCCA et de poursuivre le renforcement de ces CRDE. Le projet ciblera également les communautés locales desservies par quatre CRDE supplémen-

res (Ndzuani : Bambao Mtsanga et Bandramaji, Mwali : Mlédjélé, et Ngazidja : Cembenoï). Les CRDE de Bambao Mtsanga, Cembenoï, Mlédjélé et Bandramaji ont reçu un appui important pour la construction d'un réseau d'irrigation incluant le stockage de l'eau. L'inclusion de ces communautés permettra de construire des synergies avec les interventions qui développent de telles infrastructures critiques pour l'agriculture (projet GCF-PNUD sur l'eau et projet PREFER du FIDA).

5. La responsabilité de la gestion et de la coordination du projet sera assurée par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, et de l'Artisanat (MAPA) sous le cadrage et l'orientation d'un comité de pilotage de projet (CPP) à caractère plurisectoriel. Dans le cadre de la coordination des activités du projet, le MAPA sera appuyé par une Cellule de Gestion du Projet (CGP) à plein temps, rattachée à la Direction nationale des stratégies agricoles et de l'élevage (DNSAE).

6. La Direction Nationale des Stratégies Agricoles et de l'Elevage invite tous les candidats intéressés par cet Appel à candidature, à présenter leurs dossiers (lettre de motivation datée, signé et adressé au Directeur National de la DNSAE ; CV actualisé avec photo ; copies des diplômes, attestations de formation et autres documents justifiant le niveau académique et expérience requise ; photocopie de la carte d'identité nationale en cours de validité) sous pli fermé, pour les postes suivants :

- * Coordonnateur du projet
- * Un chargé de l'administration et des finances du projet
- * Un responsable du suivi et de l'évaluation du projet
- * Un spécialiste des marchés publics
- * Un expert en matière d'égalité des sexes et de sauvegarde du projet
- * Un expert en communication du projet

7. Les candidats intéressés sont invités à prendre connaissance des termes de référence de cet appel à candidature auprès du Secrétariat de la DNSAE sis à l'Ex-CEFADER de Mdé ou par mail à l'adresse dnsae2024@gmail.com ;

8. Date limite pour postuler : **30 octobre 2024 à 12h30 (Heure des Comores)**. Toute offre parvenue après ce délai sera systématiquement rejetée.

9. Seuls les candidats retenus pour des entretiens seront contactés.

10. Les soumissions de l'appel à candidature doivent être déposées au : Secrétariat de la Direction Nationale des Stratégies Agricoles et de l'Elevage, sis au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Artisanat, ex-CEFADER Mdé,

11. Les candidats qui sont condamnés pour motifs de malversations financières, violences basées sur le genre, ou agressions sexuelles seront automatiquement rejetés, même si le jugement est d'ordre coutumier.